



*SCAM, College kick boxing, K1, full contact*

**AVRIL 2017**

**REGLES SPECIFIQUES**

**DISCIPLINES KICK BOXING**

**SUR TATAMI**

**(KICK LIGHT/LIGHT CONTACT/POINT FIGHTING/ K1R LIGHT)**

***FEDERATION SPORTIVE GYMNIQUE DU TRAVAIL***

## SOMMAIRE

<u>Art. 1. OFFICIELS</u>	Page 2
<u>Art. 2. EQUIPEMENT DE SECURITE</u>	Page 4
<u>Art. 3. TENUE ET EQUIPEMENT DES KICKBOXEURS</u>	Page 6
<u>Art.4. PROCEDURE DE CONTROLE DES TENUES</u>	Page 6
<u>Art. 5 AUTRES EQUIPEMENTS</u>	Page 7
<u>Art. 6. CATEGORIES DE POIDS ET PROCEDURES DE PESEE</u>	Page 8
<u>Art. 7. ROUNDS</u>	Page 9
<u>Art.8. VIOLATION PARTICULIERES DES REGLES</u>	Page 9
<u>Art.9 ANTI DOPAGE</u>	Page 9
<u>Art.10 SYSTEME ELECTRONIQUE DE NOTATION OUVERTE</u>	Page 10
<u>ART.11. PROCEDURES EN CAS DE KO, RSC, RSC-H, BLESSURE</u>	Page 11
<u>Art. 12 RELIGION/CULTE</u>	Page 12
<u>Art.13. NOTE</u>	Page 12

## **Art. 1. OFFICIELS**

Les officiels sont les seules personnes habilitées par la fédération pour être présentes sur les compétitions de la fédération ou placées sous son égide.

### ***Art. 1.2 Le responsable de surface***

Contrôlera la régularité du tatami.

S'occupera de la pesée officielle, tirage au sort, disposition des aires de combats dans le gymnase. Met en place les arbitres de centre et les juges.

Observe chaque assaut afin d'être prêts à intervenir en cas de mauvaises décisions des juges et arbitre ou être en mesure de prendre en charge les réclamations.

Il peut également :

- Interrompt un assaut pour s'occuper ou répondre à une réclamation.
- Interrompt un assaut si les règles ne sont pas appliquées correctement

### ***Art. 1.3 Arbitres***

Le rôle de l'arbitre est basé sur les principes suivants :

- Il y a un arbitre central par assaut.
- Les arbitres seront sélectionnés par le responsable national de la commission arbitrage Kick boxing selon le niveau de la compétition.
- S'assurer que les règles du fairplay soient rigoureusement appliquées.
- Leur première responsabilité est la sécurité des kickboxeurs.
- Ils auront le pouvoir d'arrêter un assaut pour attribuer des sanctions.
- Ils sont les seules personnes autorisées à arrêter un assaut, avec le médecin.
- L'arbitre peut donner des avertissements pour violation des règles après accord à la majorité des juges.
- Ils seront responsables de l'application des règles tout au long de la compétition et devront s'assurer que tous les résultats, pénalités et avertissements soient comptabilisés correctement.
- Dans le cas où il semblerait à l'arbitre qu'une disqualification serait appropriée, sauf dans les situations qui entraînent une disqualification automatique, le responsable de surface sera consulté.

### ***Art. 1.4 Les juges***

Il y a deux (Point Fighting) ou trois (light-contact, kick-light et K1R Light) juges par assaut.

Les juges doivent aider l'arbitre à assurer la sécurité des kickboxeurs. Ils vérifieront avant chaque assaut que les kickboxeurs portent les équipements de sécurité adaptés.

Lorsqu'un juge voit ce qu'il considère comme un point légal, il doit le valider immédiatement à l'aide du compteur manuel ou du système électronique.

Les juges doivent être vigilant sur l'aire de combat et informer l'arbitre lorsqu'un kickboxeur quitte la zone.

Si un juge constate une action qui lui semble être en violation avec les règles, il doit contacter l'arbitre et l'en informer.

#### **Art. 1.4.1 Arbitres/juges**

Les juges et les arbitres doivent être vêtus de la tenue des officiels de la FSGT (pantalons noirs, polo noir FSGT) et des chaussures de sports noires. Tous les juges et les arbitres doivent être licenciés à la FSGT.

Les juges doivent utiliser un système électronique de points (ou compteur manuel) pour comptabiliser les points pendant la durée de ses fonctions (light-contact, kick-light et K1R light).

L'âge limite pour un juge/arbitre est de 65 ans.

Afin de garantir la neutralité, les arbitres et les trois juges pour chaque combat seront choisis par l'officiel qui contrôle et qui a la responsabilité intégrale de la zone de combat selon les règles suivantes :

Chaque officiel en championnat viendra d'un club différent des autres et de celles des athlètes. En aucun cas deux officiels d'un même combat seront du même club. Pour les championnats de France ce ne pourra être des officiels d'une même ligue qui officieront autour du Tapis.

Les personnes en charge de l'arbitrage ou du jugement d'un combat ou d'une série de combats, ne pourront à aucun moment du ou des combats, agir en tant que manager, entraîneur, coach ou soigneur d'un kickboxeur ou d'une équipe de kickboxeurs participant à un combat, ou agir comme officiel dans un match ou participe un athlète de son club/ligue selon le niveau du championnat.

Dans le cas où un arbitre ne se révélerait pas du niveau de l'assaut, le responsable de surface du tatami l'arrêtera et stoppera l'assaut.

La commission des arbitres ou ses représentants officiels, peut suspendre temporairement ou de façon permanente tout arbitre qui par son comportement, ne respecte pas la réglementation de la FSGT, ou tout juge dont la manière de juger n'est pas satisfaisante.

Aspect médical :

Avant d'officier dans une compétition, placée sous l'égide de la FSGT, l'officiel doit être licencié à la FSGT et être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la fonction de juge/arbitre (au-delà de 65 ans un ECG sera obligatoire).

Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes mais il peut porter des lentilles de contact. Les officiels sont obligés de suivre une formation continue annuelle organisée par la FSGT. Dans le cas contraire, il ne pourra plus officier au sein de la FSGT.

#### **Art. 1.5 Le chronométrateur.**

Le chronométrateur débutera et arrêtera le chronomètre uniquement sur l'ordre de l'arbitre et sonnera le gong ou jettera un objet souple sur le tatami au moment même de l'expiration du temps réglementaire du round pour indiquer la fin de celui-ci.

Le chronométrateur sera responsable du chronomètre et du gong. Le chronométrateur (en point fighting) comptabilise tous les points, avertissements et pénalités donnés par l'arbitre et prévient l'arbitre lorsqu'un avantage de 10 points est atteint par l'un ou l'autre des kickboxeurs. Cet écart de 10 points mettant fin à la fin de l'assaut.

Le chronométrateur doit informer l'arbitre lorsque le nombre des avertissements conduit à un point de pénalité ou lorsque le nombre des points de pénalités conduit à la disqualification.

### **Art. 1.7 Note spécifique**

Les membres du staff d'arbitrage au cours d'une compétition ou d'une rencontre ne peut passer du statut de juge arbitre à celui d'entraîneur et ni à celui de supporteur.

## **Art. 2. EQUIPEMENT DE SECURITE**

### **Art. 2.1 Casque**

Le casque est obligatoire dans tous les assauts de kick boxing. Le casque doit être en caoutchouc mousse ou plastique souple ou éponge compacte recouverte de cuir. Lors des combats un casque qui couvre le visage et réduit le champ de vision est interdit. Le casque doit couvrir le haut du front, le dessus de la tête, les tempes, la partie supérieure de la mâchoire, les oreilles et l'arrière de la tête.

Les attaches du casque ne doivent pas être en métal ou matière plastique. Le velcro est autorisé sous le menton et à l'arrière de la tête.

### **Art. 2.2 Gants**

Deux types de gants de protection sont utilisés dans les compétitions de kick boxing : des gants pour le Point Fighting (type mitaine) et gants pour les disciplines de tatami (light contact, kick light, k1 rules light).

#### **Art. 2.2.1 Gants pour Point Fighting**

En Point Fighting, il est obligatoire d'utiliser des gants avec la paume ouverte et couverture complète de la première moitié des doigts, incluant le pouce. Les gants permettent l'ouverture et la fermeture de la main. Les gants doivent recouvrir les zones de contact sur l'avant et la partie supérieure du poing et le côté de la paume et doivent couvrir au minimum cinq centimètres du poignet. Les gants doivent être faits d'un matériau synthétique caoutchouc mousse souple et compact recouvert de cuir ou simili cuir. Les gants doivent être attachés sur la main du kickboxeur par une bande velcro et ajustable autour du poignet.

Les boucles plastiques ou métalliques et les lacets ne sont pas autorisés pour attacher les gants. De plus, tous les types de rubans adhésifs sont interdits à l'exception des rubans autoadhésifs fabriqués à base de coton, ce type de ruban ne peut être utilisé que pour fixer les gants au niveau du poignet. Le poids total du gant doit être de 8oz (226 grammes).

#### **Art. 2.2.2 Gants pour light contact, kick light et K1R light**

Les gants qui sont utilisés dans les compétitions officielles FSGT doivent être approuvés par la FSGT et contrôlés par l'arbitre. Les gants pèsent 10oz (283 grammes), à partir de juniors jusqu'à vétérans, et le poids doit être clairement inscrit. Les gants doivent être en bon état, aucune déformation du gant ne doit être constatée, sans aucune craquelure. La fixation doit se faire à l'aide de « velcro » et les gants doivent être sécurisés au niveau du poignet. Les gants fixés avec des lacets ne sont pas autorisés.

Les gants doivent être faits d'un matériau synthétique caoutchouc mousse souple et compact recouvert de cuir ou similaire au cuir. Les gants doivent permettre au kickboxeur de serrer complètement le poing et garder le pouce en contact avec les autres doigts. Les gants recouvrent complètement le poing du kickboxeur avec des parties séparées pour les doigts et le pouce. Le pouce est relié au reste du gant par une solide petite bande. La bande maintient le pouce solidaire du poing afin d'éviter la séparation du pouce lors de coups de poings, ou de blessures au pouce du kickboxeur ou de. L'intérieur en mousse de caoutchouc doit recouvrir l'avant et la partie supérieure du poing, côté de la paume et partie supérieure et avant du pouce.

La partie intérieure des gants couvrent la partie inférieure des doigts et la paume uniquement avec du cuir et recouvre le poignet sur au minimum cinq centimètres.

Les gants seront fixés à l'aide de bandes autoadhésives sur le poignet du kickboxeur et l'utilisation de ruban autoadhésif en coton est autorisé (les rubans autoadhésifs en plastique ou autres types ne sont pas autorisés). Les gants fixés avec des bandes ou tout autre type d'attache ne sont pas autorisés.

Pour les catégories poussins à cadets, le poids des gants est obligatoirement de 8 oz. Les caractéristiques des gants sont identiques à celles ci-dessus.

### ***Art. 2.3 Bandes***

Les bandes entourent le poing afin d'éviter les blessures. L'utilisation des bandes est obligatoire en light contact, kick light et K1R light (facultatif en Point Fighting). Les bandes mesurent 250cm de long et 5cm de large. Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du kickboxeur à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. Bandes croisées autorisées. Les mitaines, en remplacement des bandes classiques, sont autorisées pour les enfants de poussins à cadets inclus.

### ***Art.2.4 Protège dents***

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète ou uniquement pour la dentition du haut est autorisée. Le protège-dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur. Il n'est pas permis d'utiliser un protège-dents sur un appareil de correction dentaire (bagues, contentions) à moins qu'un certificat d'un dentiste ne l'autorise. L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les disciplines. En cas d'orthodontie, un kickboxeur peut combattre avec un protège dents s'il a un courrier d'autorisation de son dentiste.

### ***Art.2.5 Protège poitrine***

Le protège poitrine est obligatoire pour les compétitrices dans les catégories cadettes, juniors seniors et vétérans et ce dans toutes les disciplines (Point fighting, light contact, Kick light et K1R light). Le protège poitrine est en matière plastique dur pouvant être recouvert d'un tissu coton. La protection peut être faite d'une seule pièce et couvrir toute la poitrine. Il est porté sous la brassière de sport.

### ***Art.2.6 Coquille***

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes. La coquille est en matière plastique dur et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les parties génitales.

Les compétiteurs doivent porter la coquille sous leur pantalon ou leur short. La coquille anatomique est obligatoire pour les femmes en juniors/seniors/vétérans. Elle est optionnelle pour les autres catégories d'âges.

### ***Art.2.7 Protège-tibias***

Les protège-tibias sont en matière caoutchouc-mousse. La protection doit recouvrir le tibia depuis le dessous du genou jusqu'au-dessus du pied. Le protège-tibia incluant du métal, du bois, ou des éléments de plastique dur n'est pas autorisé. Le protège-tibia doit se présenter sous forme d'une chaussette sans aucune attache.

#### ***Art.2.8 Protège-pieds***

Les protège-pieds sont en matière caoutchouc-mousse synthétique spéciale, une matière compacte et souple recouverte de cuir véritable ou artificiel.

La protection-pied couvre la partie supérieure du pied (coup-de-pied), malléole médiale et latérale et talon – tout en un – avec plante de pied découverte. Ils doivent être suffisamment longs (taille adéquate) pour couvrir complètement les pieds et les orteils du compétiteur. La partie avant du protège-pied est attachée grâce à des bandes élastiques pour le gros et le second orteil. Le protège-pied est attaché au pied grâce à des bandes élastiques autoadhésives sur l'arrière du pied, au-dessus du talon.

### **Art. 3. TENUE ET EQUIPEMENT DES KICKBOXEURS**

#### ***Art.3.1 Compétiteurs en Point Fighting***

Casque, protège-dents, coquille, protège poitrine (pour les compétitrices féminines uniquement), gants pour semi-contact, bandes (en option), coquille (voir point 2.6), protège-tibias type chaussette et protège-pieds.

Les compétiteurs doivent porter un T-Shirt manches courtes et pantalon long. Les ceintures indiquant le grade peuvent être portées, mais ce n'est pas obligatoire. Les autres vêtements tels que les kimonos (karaté, taekwondo, kung fu-wushu) ne sont pas autorisés.

#### ***Art.3.2 Compétiteurs en light contact***

Casque, protège-dents, protège poitrine (pour les compétitrices féminines) gants de boxe (de 10 Oz de juniors aux vétérans et, de 8 Oz de poussins aux cadets), bandes, coquille (voir point 2.6), protège-tibias/chaussette et protège-pieds. Les compétiteurs doivent porter des T-shirts manches courtes et pantalon long. Les ceintures indiquant le grade sont interdites.

#### ***Art.3.3 Compétiteurs en kick light***

Casque, protège-dents, protège poitrine (pour les compétitrices féminines) gants de boxe (de 10 Oz de juniors aux vétérans et, de 8 Oz de poussins aux cadets), bandes, coquille (voir point 2.6), protège-tibias/pieds chaussette. Les compétiteurs doivent porter T-shirts manches courtes et shorts de kick boxing. Les ceintures indiquant le grade sont interdites.

#### ***Art.3.4 Compétiteurs en K1R light***

Casque, protège-dents, protège poitrine (pour les compétitrices féminines) gants de boxe (de 10 Oz de juniors aux vétérans et, de 8 Oz de poussins aux cadets), bandes, coquille (voir point 2.6), protège-tibias/pieds chaussette. Les compétiteurs doivent porter T-shirts manches courtes et shorts de kick boxing. Les ceintures indiquant le grade sont interdites.

### **Art.4. PROCEDURE DE CONTROLE DES TENUES**

Les contrôles des équipements de sécurité, des tenues et autres des compétiteurs seront effectués par l'arbitre de centre ou le juge. Le kickboxeur doit se présenter lui-même au juge le plus proche de son emplacement pour inspection de ses équipements de sécurité. Une fois que le juge aura contrôlé le kickboxeur, celui-ci devra attendre que l'arbitre l'autorise à rentrer sur le tatami.

Leur visage doit être sec et non gras. Le corps doit être sec et sans huile. Le juge demandera à l'entraîneur d'essuyer le visage et le corps du compétiteur.

Il n'est pas autorisé de commencer un combat en portant des bijoux ou une parure autour du cou. De plus les juges passeront l'index sous le casque afin de s'assurer que le compétiteur ne porte pas de boucles ou clous d'oreilles ou tout autre bijou. Les piercings de langue et/ou de nombril ne sont pas autorisés non plus. Attacher les cheveux avec une barrette dure, métallique, plastique est interdit. Seuls les élastiques ou attaches en coton sont autorisés à cet effet.

Il n'est pas autorisé de fixer les équipements de sécurité avec du ruban autoadhésif (type strapping), par-dessus les bandes adhésives originales.

Avant d'autoriser un kickboxeur à entrer sur un tatami, le juge doit être parfaitement sûr que les équipements de sécurité et la tenue des compétiteurs soient en conformité avec les règles de la FSGT.

#### ***Art.4.1 Point fighting, light-contact, K1R light et kick-light***

Les compétiteurs doivent se tenir en dehors du tatami. Le juge vérifiera que leur tenue soit réglementaire et propre.

Le juge vérifiera le casque et devra faire attention aux points suivants :

Le casque doit être fixé fermement avec des bandes autoadhésives sous le menton et à l'arrière de la tête (aucun type de boucle n'est autorisé).

Le dessus de la tête doit être complètement recouvert. Le visage, le menton et les sourcils doivent être dégagés.

Pour les gants pour le Point Fighting, il faut se référer à l'article 2.2.1 du présent règlement. Si le kickboxeur choisit de porter des bandes, l'arbitre doit toucher et sentir que les bandes, si elles sont portées, sont souples et dépourvues de parties dures.

Avant de contrôler les gants pour le light contact, le K1R light et le kick light, le compétiteur doit montrer ses mains avec les bandes. Les bandes sont obligatoires (art 2.3 du présent règlement). Après avoir vérifié les bandes, l'arbitre autorisera le compétiteur à mettre les gants conformément à l'article 2.2.2 du présent règlement.

### **Art. 5 AUTRES EQUIPEMENTS**

#### ***Art.5.1 Zones de combats – tatami***

La zone de compétition sera appelée tatami. Dans tous les championnats les dimensions des tatamis seront de 8x8 mètres pour les vétérans, seniors, juniors et cadets et pourront être de 6x6 mètres pour les autres.

Le tatami doit être placé sur un sol nu et doit être fait de tapis antidérapants ou doivent être fixés au sol de façon à ne pas bouger lors des déplacements des boxeurs.

Une limite d'au moins 1 mètre doit être respectée entre chaque aire de rencontre lors de compétitions multi surfaces.

## **Art. 6. CATEGORIES DE POIDS ET PROCEDURES DE PESEE**

### ***Art 6.1 Catégories de poids et âges***

Voir le tableau âge et poids de la FSGT du début de chaque saison, disciplines kick boxing. Un compétiteur sera placé dans une catégorie d'âge en fonction de sa date de naissance et ne peut pas changer en cours de saison.

### ***Art.6.2 Certificat médical***

Voir règlement médical FSGT.

### ***Art.6.3 Procédures de pesée***

Le responsable national de la commission d'arbitrage kick boxing, nomme les officiels de la FSGT pour organiser la pesée. Durant la pesée, deux officiels de la FSGT seront présents, 1 femme et un homme. (En cas de rencontres féminines).

Un représentant d'un club peut également être présent, mais seulement pour la pesée de leur kickboxeur. Cependant ils n'ont en aucun cas le droit d'intervenir. Le représentant n'est pas autorisé à être en contact physique avec le kickboxeur, et doit se tenir en retrait des balances – au minimum 1 mètre.

Chaque kickboxeur doit avoir son propre passeport (avec photo obligatoire) incluant les documents médicaux prévus par le règlement médical de la FSGT sous peine de ne pas participer à la compétition.

Les kickboxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés la veille de la compétition ou le jour même de la compétition.

L'heure annoncée dans chacune des compétitions est considérée comme officielle et doit être respectée. La pesée en dehors de l'heure officielle annoncée ne sera pas autorisée.

La pesée officielle : si le kickboxeur dépasse son poids, il peut dans la plage horaire officielle, obtenir une seconde chance d'atteindre la limite. Cependant le kickboxeur doit attendre dans la file et l'officiel de la FSGT décide à quel moment la deuxième pesée aura lieu. Le poids enregistré à ce moment sera définitif. Si le kickboxeur n'atteint pas le poids lors de cette seconde pesée, disqualification directe. La décision de l'officiel de la FSGT est définitive et sans appel.

Tous les kickboxeurs doivent apporter leur pièce d'identité et licence/passeport. Si un kickboxeur dépasse son poids, il peut dans la plage horaire officielle, obtenir une seconde chance d'atteindre la limite.

Le poids est celui affiché sur la balance lorsque le kickboxeur est déshabillé (torse nu, slip et pied nus). Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques peuvent être utilisées. Le kickboxeur n'est autorisé de combattre que dans une seule catégorie définie par la pesée et dans laquelle il a été enregistré.

La pesée doit être effectuée sur un sol dur et non sur de la moquette ou un tapis. La pesée doit être effectuée de manière discrète, de façon à respecter le besoin de discrétion des hommes et des femmes vestiaires indépendants. Il est préférable de procéder à la pesée des hommes et des femmes dans deux pièces séparées.

Tout manquement au respect du règlement entrainera des sanctions, aussi bien pour les kickboxeurs concernés que pour le club responsable.

**NOTA : Tolérance de poids.**

Une tolérance de poids de 1 kg est possible pour les catégories de poussins à cadets inclus, comprenant les 200 grammes de la tolérance des balances. Pour les juniors, séniors et vétérans, 200 grammes de tolérance.

***Art. 6.4 La nationalité des kickboxeurs***

Pour participer aux championnats organisés par la FSGT (régions et France) les compétiteurs de poussins à cadets inclus n'ont pas l'obligation d'avoir la nationalité Française.

Pour les catégories junior, sénior et vétéran la nationalité Française est obligatoire pour participer aux championnats (pièce d'identité).

**Art. 7. ROUNDS**

Dans tous les styles d'assauts juniors/seniors amateur FSGT disciplines Kick boxing, ce sont des rounds de 3x2 minutes. En cas de compteur manuel (clickers) et en cas d'égalité, les juges désigneront le vainqueur selon les critères prescrits.

Pour les vétérans dans tous les assauts, des rounds de 2x2 minutes à la fois en kick light, light contact et point fighting. En cas de compteur manuel (clickers) et en cas d'égalité, les juges désigneront le vainqueur selon les critères prescrits.

Pour les poussins : 2x1 minute avec une 45 secondes de pause entre.

Pour les benjamins : 2x1.30 minutes avec une minute de pause entre.

Pour les minimes : 2x1.30 minutes avec une minute de pause entre.

Pour les cadets : 2x2 minutes avec une minute de pause entre.

Pour les juniors : 3x2 minutes avec une minute de pause entre.

Pour les seniors : 3x2 minutes avec une minute de pause entre.

Pour les vétérans : 2x2 minutes avec une minute de pause entre.

**A noter que le K1 Rules light se pratique en compétition uniquement pour les catégories de poussins à juniors inclus.**

**Art.8. VIOLATION PARTICULIERES DES REGLES**

Si un kickboxeur ou entraîneur proteste sans avoir quitté le tatami immédiatement après le combat, le responsable de surface est autorisé à disqualifier le kickboxeur et l'entraîneur pour le reste de la compétition.

**Art.9 ANTI DOPAGE**

Tout kickboxeur qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un combat peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de discipline de lutte contre le dopage.

La FSGT se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur.

### **Art.10 SYSTEME ELECTRONIQUE DE NOTATION OUVERTE**

Pour tous les sports de Tatamis un système électronique de notation ouverte sera utilisé. Le système sera le suivant :

- Les trois juges utiliseront une souris avec des boutons indiquant les deux coins (rouge et bleu)
- À tout moment et pour chaque kickboxeur, l'écran affichera le niveau des points attribués par les différents juges.
- L'affichage sera visible, par les spectateurs et par les entraîneurs impliqués, sur un écran télévision prévu à cet effet.
- Fautes, avertissements, points négatifs et temps seront également affichés sur l'écran, gérés par l'opérateur se trouvant à la table officielle de chaque tapis.

Le système sera géré par l'opérateur chargé de la scoring machine. Le combat et son historique sont sauvegardés en fichier PDF dans l'ordinateur à la table du jury.

Un exemple d'affichage sur écran d'un système électronique de notation



### **Art. 10.1 Système de notation manuel**

En cas d'absence de système informatisé, les officiels doivent utiliser les feuilles de pointage, comme le prévoit le règlement par discipline. Les modalités organisationnelles sont identiques à toutes les disciplines de kick boxing et précisées dans chaque règlement.

### **ART.11. PROCEDURES EN CAS DE KO, RSC, RSC-H, BLESSURE**

Un kickboxeur, victime d'un KO cérébral, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de kickboxeur de continuer, devra être examiné immédiatement par un médecin qui décidera des suites à donner en matière d'hospitalisation et examen approfondi.

Ce kickboxeur ne sera pas autorisé à participer à une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 4 semaines après le KO.

Si ce même kickboxeur, dans une période de 3 mois, est victime de deux KO Cérébral, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part dans une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 3 mois après le second KO ou RSC.

Si dans une période de 12 mois, ce même kickboxeur est victime de trois KO Cérébral, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part dans une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 1 an après le 3ème KO ou RSC.

Les périodes d'interruption ci-dessus peuvent être prolongées par le médecin en charge si nécessaire.

Une période d'interruption signifie que le kickboxeur ne peut prendre part à aucune compétition de kick boxing quelle que soit la discipline. Les périodes d'interruption sont des « périodes minimum » et ne peuvent être annulées même si le scanner de la tête ne montre pas de blessure.

L'arbitre dira au responsable de surface d'inscrire KO ou RSC ou RSC-H sur leurs feuilles de score, lorsque le combat aura été stoppé suite à un KO cérébral. **Le responsable de surface devra inscrire la même chose sur le passeport FSGT du kickboxeur. Ceci étant le résultat officiel du combat ne pouvant être modifié.**

Avant de reprendre le kick boxing après une interdiction de combattre, comme décrit ci-dessus, le kickboxeur devra être déclaré apte à reprendre la compétition pour un médecin conformément à la réglementation médicale fédérale en vigueur.

### **Art.11.1. Procédure des blessures – généralités**

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital.

Si un kickboxeur ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur général de la FSGT déclinant toutes les responsabilités médicales

désormais entre les mains du kickboxeur et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

**Art. 12 RELIGION/CULTE**

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

**Art.13. NOTE**

Pour faciliter la lecture de texte le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

Seul le comité directeur de la FSGT peut modifier le présent règlement.